

## **ETUDES DE FRANÇAIS**

# **MEMENTO**

## **MASTER**

### **Table des matières**

	Page
Généralités	2
Module MA 1 Questions de langue et de littérature (Tradition poétique et rhétorique OU Stylistique, Théorie Littéraire, Esthétique OU Linguistique française, niveau avancé)	3
Module MA 2 Analyse et interprétation du texte littéraire	4
Module MA 3 Formes et significations	5
Mémoire de maîtrise	6
Conseils pratiques pour la rédaction du mémoire de maîtrise	8
Module MA 4 Littérature et culture	9
Module MA 5 Littérature et arts visuels	11

## **Généralités**

### **Formulaires d'inscription :**

Les formulaires d'inscription aux évaluations des modules MA 1, MA 2, MA 3, MA 4 et MA 5 sont disponibles sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes. Ils doivent impérativement être remis au secrétariat du Département au plus tard trois semaines avant le début de la session d'examens. Si cette disposition n'est pas respectée, l'étudiant-e assume le risque d'être interrogé-e, dans le cadre du module, sur un sujet sans lien direct avec sa préparation.

### **Attestations :**

Les travaux d'attestation doivent être rendus dans les délais indiqués par les enseignant-e-s, en principe avant la fin de l'enseignement concerné. Si un complément est exigé, il devra être rendu dans les trois semaines. Si, après reddition de deux compléments, le travail demeure insuffisant, l'attestation n'est pas délivrée et l'étudiant-e doit suivre une nouvelle fois l'enseignement concerné.

Les travaux rédigés dans un mauvais français ne seront pas acceptés. L'étudiant-e devra récrire son travail dans les trois semaines et la nouvelle version sera comptée comme un premier complément.

Lorsqu'une attestation est requise par le plan d'études, l'étudiant-e doit l'avoir obtenue pour se présenter à l'examen.

### **Reddition des travaux écrits :**

Qu'il s'agisse d'attestations ou de contrôles continus, les travaux écrits doivent être rendus à l'enseignant-e, dactylographiés, en version papier et non numérique.

### **Copies corrigées :**

Les copies d'examen annotées sont conservées durant trois mois au Département de langue et de littérature françaises modernes, où elles peuvent être consultées et photocopiées. Au terme de ce délai, les étudiant-e-s peuvent les récupérer. Les copies non récupérées sont détruites une année après l'examen.

**Module MA 1 - Questions de langue et de littérature****Tradition poétique et rhétorique OU Stylistique, Théorie littéraire, Esthétique  
OU Linguistique française, niveau avancé****Tradition poétique et rhétorique**

L'étudiant-e suit deux séminaires de 2 h semestriels de *Tradition poétique et rhétorique*. Dans l'un des séminaires, l'étudiant-e témoigne d'une participation active en forme de brève présentation orale et/ou écrite, valant pour 1/3 de la note globale. Dans l'autre séminaire, à la suite d'une présentation orale, l'étudiant-e rédige un dossier de 10 à 15 pages sur un sujet choisi d'entente avec l'enseignant-e, valant pour 2/3 de la note globale. Si la moyenne ainsi obtenue est inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec et peut, dès la session suivante, se présenter à une épreuve orale de rattrapage portant sur l'ensemble de la matière enseignée. Cette interrogation orale dure 30 minutes (1 h de préparation). En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative est possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

**Stylistique, Théorie littéraire, Esthétique**

L'étudiant-e suit deux séminaires de 2 h semestriels de *Stylistique, Théorie littéraire, Esthétique*. Dans l'un des séminaires, l'étudiant-e témoigne d'une participation active en forme de brève présentation orale et/ou écrite, valant pour 1/3 de la note globale. Dans l'autre séminaire, à la suite d'une présentation orale, l'étudiant-e rédige un dossier de 10 à 15 pages sur un sujet choisi d'entente avec l'enseignant-e, valant pour 2/3 de la note globale. Si la moyenne ainsi obtenue est inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec et peut, dès la session suivante, se présenter à une épreuve orale de rattrapage portant sur l'ensemble de la matière enseignée. Cette interrogation orale dure 30 minutes (1 h de préparation). En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative est possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

**Linguistique française, niveau avancé**

L'étudiant-e suit deux séminaires de 2 h semestriels. L'étudiant-e effectue dans chacun des deux séminaires un travail écrit noté, rédigé à domicile, de 10 à 15 pages (20 à 30'000 caractères), sur un sujet choisi d'entente avec l'enseignant-e. L'un des deux travaux, au choix de l'étudiant-e, donne lieu à une petite soutenance de 20 minutes. Le travail suivi d'une soutenance vaut pour 2/3 de la note globale, l'autre pour 1/3. Si la moyenne ainsi obtenue est inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec et peut, dès la session suivante, se présenter à une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble de la matière enseignée. Cette épreuve prend la forme d'une interrogation orale de 30 minutes (2 h de préparation). En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative est possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

---

**Formulaire d'inscription disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.**

**Inscription au Service des examens.**

**Module MA 2 - Analyse et interprétation du texte littéraire**

**Attestation et examen**

L'étudiant-e suit 3 séminaires de 2 h semestriels dans l'offre de MA 2.

**Attestation :**

Explication de texte, orale ou écrite, dans le cadre d'un des trois séminaires suivis.

**Examen oral :**

Explication de texte de 30 minutes (1 h ½ de préparation). L'étudiant-e se constitue une liste personnelle de 12 œuvres ou ensemble d'œuvres à partir d'une liste régulièrement mise à jour et disponible sur le site du Département. Les consignes énoncées en tête de cette liste doivent impérativement être respectées. Lors de l'examen, deux textes tirés de la liste personnelle et appartenant à des siècles différents sont proposés, au choix, à l'étudiant-e.

**Documents autorisés :** Corpus annoté. Dictionnaires de langue.

---

**Formulaire d'inscription disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes. A remplir en respectant les consignes précisées dans le document « Liste d'auteurs. Œuvres proposées », également disponible sur le site.**

**Inscription au Service des examens.**

## **Module MA 3 - Formes et significations**

### **Attestation et examen**

L'étudiant-e suit 2 cours ou séminaires de 2 h semestriels dans l'offre de MA 3.

#### **Attestation :**

Dans le cadre de l'un des 2 cours ou séminaires, l'étudiant-e rédige à domicile une dissertation sur un sujet proposé par l'enseignant-e. La matière de l'attestation ne peut coïncider avec celle de l'examen. L'étudiant-e doit avoir obtenu l'attestation avant de se présenter à l'examen.

#### **Examen écrit :**

Dissertation de 8 h portant sur un corpus d'œuvres défini d'entente avec un-e professeur-e, maître d'enseignement et de recherche, chargé-e de cours ou maître assistant-e de français moderne ou médiéval, de préférence en prolongement d'un cours ou d'un séminaire, éventuellement hors de tout enseignement, à partir d'une proposition de l'étudiant-e. La préparation consiste à étudier les différents aspects de ce corpus. Il en découle que l'étudiant-e envisage l'ensemble des données pertinentes à son corpus. Lors de l'examen, l'enseignant-e propose deux ou trois sujets, entre lesquels l'étudiant-e choisit celui qu'il souhaite traiter.

#### **Rapports entre la dissertation et le mémoire :**

Le sujet de la dissertation doit appartenir à un autre siècle que celui du mémoire. L'enseignant-e sous la direction de qui s'effectue l'examen ne peut coïncider avec le directeur ou la directrice du mémoire.

**Documents autorisés :** Corpus annoté. Dictionnaires de langue.

---

**Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.**

**Inscription au Service des examens.**

## Mémoire de maîtrise

### Sujet :

Dans l'une des matières enseignées au sein de la discipline « Langue et littérature françaises » (langue et littérature françaises modernes, langue et littérature françaises médiévales, linguistique française). Travail d'environ 60 à 80 pages (120.000 à 160.000 caractères), qui fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes. Le sujet du mémoire doit concerner un autre siècle que le sujet de la dissertation de MA 3.

### Direction :

Le directeur de mémoire peut être choisi parmi les professeur-e-s, chargé-e-s de cours, maîtres d'enseignement et de recherche, et maîtres assistant-e-s dans les disciplines concernées. Il ne peut coïncider avec le directeur de la dissertation (MA 3).

### Préparation :

L'étudiant-e prendra contact avec l'enseignant-e susceptible de diriger son mémoire environ une année avant la session visée pour la validation du travail. Il lui est vivement recommandé de prendre contact à plusieurs reprises, au cours de son travail, avec l'enseignant-e qui le dirige. Plusieurs entretiens devraient avoir lieu. Le directeur lira et commentera en principe une vingtaine de pages à titre d'échantillon.

### Remise du mémoire :

Le mémoire doit être remis **en trois exemplaires** (un pour le directeur, un pour le juré et un pour le secrétariat du département concerné), **au plus tard un mois avant la soutenance**.

### Soutenance :

Quelques semaines après avoir déposé son mémoire, l'étudiant-e sera convoqué-e à la soutenance. Celle-ci peut se dérouler hors session, c'est-à-dire pendant le semestre **qui précède** la session pour laquelle l'étudiant-e s'est inscrit-e. La soutenance dure une heure environ. Elle se déroule en présence du directeur de mémoire et d'un juré en principe également membre du corps enseignant de la Faculté, choisi en accord avec l'étudiant-e. En premier lieu, l'étudiant-e dispose d'une dizaine de minutes pour présenter son travail, retracer la démarche suivie, signaler les méthodes mises en œuvre, faire part des remarques que lui suggère son travail récemment relu : autocritique, compléments, perspectives de développement. En second lieu, le directeur et le juré discutent du travail avec l'étudiant-e. La soutenance est publique.

### Note :

La note finale tient compte à la fois du mémoire lui-même et de la soutenance.

**Dépôt :**

Sur proposition du jury et avec l'accord écrit de son auteur, le mémoire qui a obtenu une note égale ou supérieure à 5 peut être déposé à la Salle Thibaudet et mis à la disposition des lecteurs.

**N.B. :**

Les mémorant-e-s participent régulièrement aux séminaires de recherche et conférences organisés par les unités concernées.

---

**Formulaire de dépôt de mémoire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes. A remettre au Service des examens.**

## Conseils pratiques pour la rédaction du mémoire de maîtrise

Le mémoire de maîtrise expose les résultats d'une recherche. Son étendue, en règle générale, est d'environ 60 à 80 pages. C'est l'occasion, pour l'étudiant-e, de se mesurer avec les difficultés d'une rédaction de longue haleine, dont l'aspect doit s'approcher de celui d'un article que publierait une revue littéraire ou scientifique. Il faut donc imaginer un lecteur - un destinataire - que l'on souhaite intéresser aux découvertes que l'on a faites au cours de l'étude d'une œuvre ou d'un problème. Ce lecteur n'a pas, d'avance, la pleine connaissance du sujet : il faut le lui exposer, de la façon la plus explicite. Il est utile, dans une introduction, de définir le sujet de la recherche, d'en marquer les limites, de justifier succinctement la méthode que l'on appliquera. On pourra également signaler la nouveauté du travail par rapport aux positions acquises dans les études publiées.

Le succès, dans l'expression des idées, n'est pas indépendant des égards que l'on témoigne aux lecteurs :

1. Un texte de quelque étendue doit être subdivisé. Les diverses parties porteront un titre. A l'intérieur de chaque partie, le texte pourra encore être découpé en unités plus brèves (de trois à quatre pages) désignées, si possible, par un sous-titre.
2. Une table des matières, située à la fin du travail, rappellera l'organisation du texte et indiquera le début de chaque section (ou sous-section).
3. Le texte, dactylographié à interligne de 1 ½, comportera des marges d'au moins trois centimètres. Les pages seront de vingt-cinq lignes environ.
4. Les citations, dans le cours du texte, seront signalées par des guillemets. Lorsque l'on cite un passage de quelque étendue, il est recommandé de mettre en évidence le texte cité par une marge plus large, et par l'emploi d'un interligne plus serré. Dans ce cas, les guillemets ne sont pas nécessaires.
5. Il est indispensable de donner, en note, la référence des textes cités. On pourra se contenter de titres abrégés, renvoyant aux titres complets figurant dans la bibliographie.
6. L'appel de note suit immédiatement, avant toute ponctuation, la citation à laquelle il se rapporte. Il est toutefois placé après le point d'exclamation et le point d'interrogation.
7. Les notes seront numérotées soit page par page, soit consécutivement, du début à la fin du mémoire. Elles figureront de préférence en bas de page.
8. Les remarques incidentes, les allusions à la littérature secondaire (sources, textes critiques, etc.) peuvent figurer en note, si cette disposition rend l'étude plus lisible. Il faut savoir utiliser cette ressource sans en abuser.
9. Mettre entre crochets [...] les lettres et les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage.
10. Mettre en italique le titre des livres, revues et journaux, mais mettre entre guillemets (sans italique) les titres d'articles, de poèmes ou de chapitres de livres : Albert Thibaudet, *Réflexions sur le roman*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Gallimard, 1939, pp. 35-38 ; Mikel Dufrenne, « Structure et sens », *Revue d'esthétique*, XX, I, janvier-mars 1967, p. 13.
11. En règle générale, la bibliographie, placée immédiatement avant la table des matières, se subdivisera en deux parties. On mentionnera d'abord, dans leur ordre chronologique, les divers ouvrages de l'auteur étudié qu'on a utilisés. La seconde partie de la bibliographie mentionnera (dans l'ordre alphabétique des auteurs) les études consultées.
12. La page de titre indiquera le nom du directeur de mémoire ainsi que les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique de l'étudiant-e. Elle précisera aussi la session pour laquelle le travail devra être validé.



## Module MA 4 - Littérature et culture

### Contrôle continu

#### Etudes interculturelles

L'étudiant-e suit deux séminaires de 2 h semestriels en *Etudes interculturelles*. Dans chacun des deux séminaires, l'étudiant-e rédige à domicile, sur un sujet défini d'entente avec l'enseignant-e, un travail écrit comptant pour la moitié de la note globale. Si la moyenne ainsi obtenue est inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec et peut, dès la session suivante, se présenter à une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble de la matière enseignée. Cette épreuve prend la forme d'une interrogation orale de 30 minutes (1 h de préparation). En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative est possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

**Documents autorisés pour l'épreuve de rattrapage :** Corpus annoté. Dictionnaire de langue.

#### Littérature et médecine

L'étudiant-e suit deux séminaires de 2 h semestriels en *Littérature et médecine*. Dans chacun des deux séminaires, l'étudiant-e présente, sur un sujet défini d'entente avec l'enseignant-e, un travail noté comptant pour la moitié de la note globale et prenant la forme d'un exposé oral suivi d'un compte rendu écrit de 5 à 6 pages (environ 10'000 caractères). Si la moyenne ainsi obtenue est inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec et peut, dès la session suivante, se présenter à une épreuve orale de rattrapage portant sur l'ensemble de la matière enseignée. Cette épreuve prend la forme d'une interrogation orale de 30 minutes (1 h de préparation). En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative est possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

**Documents autorisés pour l'épreuve de rattrapage :** Corpus annoté. Dictionnaire de langue.

#### Etudes Genre

L'étudiant-e suit 2 h semestrielles de *Cours général en Etudes Genre* assorties de 1 h semestrielle de Travaux pratiques **ET**, à choix, un séminaire de 2 h semestrielles, spécifique en *Etudes genre*, portant sur un sujet lié au cours général **OU** un séminaire de 2 h semestrielles, orienté *études genre / études femme* (à choisir dans une liste d'enseignements mise à jour chaque année) **OU** un séminaire *Genre et littérature* dispensé dans le cadre du programme de Master en *Etudes Genre* (SES). Dans chacun des deux enseignements, l'étudiant-e présente, sur un sujet défini d'entente avec l'enseignant-e, un travail noté comptant pour la moitié de la note globale. L'évaluation du *Cours général en Etudes Genre* se fait sous la forme d'un travail de recherche personnel sur un sujet en

littérature française (XIIe-XXIe siècles) et présenté par oral devant un jury de deux enseignants. L'évaluation notée du second séminaire prend en principe la forme d'un exposé oral suivi d'un compte rendu écrit de 5 à 6 pages (environ 10.000 caractères). Si la moyenne ainsi obtenue est inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec et peut, dès la session suivante, se présenter à une épreuve orale de rattrapage portant sur l'ensemble de la matière enseignée. Cette épreuve prend la forme d'une interrogation orale de 30 minutes (1 h de préparation). En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative est possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

**Documents autorisés pour l'épreuve de rattrapage :** Corpus annoté. Dictionnaire de langue.

---

**Pas de formulaire.**

**Inscription au Service des examens.**

## **Module MA 5 – Littérature et arts visuels**

### **Attestation et examen**

L'étudiant-e suit deux enseignements de 2 h semestriels dans une offre de cours, séminaires ou TP en dramaturgie et en littérature et cinéma. L'étudiant-e choisit le cours ou le séminaire sur lequel il/elle souhaite présenter l'examen. Il/elle effectue un travail d'attestation dans le cadre de l'autre enseignement. Le TP de dramaturgie ne peut faire l'objet de l'examen.

#### **Attestation :**

Présentation orale ou écrite définie d'entente avec l'enseignant.

#### **Examen oral :**

Il consiste en une épreuve orale de 30 minutes (1 h de préparation) portant sur un sujet défini d'entente avec l'enseignant-e, dans le cadre du cours ou séminaire choisi. L'étudiant-e prépare un dossier d'environ 5 pages qu'il/elle remet en double exemplaire à l'enseignant-e au plus tard trois semaines avant le début de la session d'examens. Ce dossier comprend la présentation d'une problématique ainsi qu'une bibliographie (pour la dramaturgie : corpus d'œuvres, éventuellement documents vidéo, et littérature secondaire ; pour littérature et cinéma : liste des films choisis et littérature secondaire). Au moment de l'épreuve, l'étudiant-e se voit proposer, au choix, deux ou trois questions liées à sa problématique.

#### **Documents autorisés pour l'examen :**

Dramaturgie : exemplaires personnels des œuvres du corpus, même annotés.

Littérature et cinéma : scénarios des films du corpus (version publiée du scénario ou résumé rédigé par l'étudiant-e).

---

**Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.**

**Inscription au Service des examens.**